

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
DU 16 DECEMBRE 2025**

**N°CC2025/080 : SANTE**

**APPROBATION DU PROJET D'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE  
PLURIPROFESSIONNELLE UNIVERSITAIRE DU PAYS DE REVIGNY**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du neuf décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32  
Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 24

**Etaient présents :**

**Membres titulaires :**

M. Guy PREVOT [Andernay], MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE, Mme Virginie DANIEL [Contrisson], M. Daniel POIRSON [Couvonges], MM Julian FOUREAUX, Pierre LIOGIER [Laheycourt], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [Laimont], MM Richard SIRI, Stéphane SIMON [Mognéville], M. Michel BASSET [Nettancourt], M. Christophe MAGINOT [Neuville-sur-Ornain], M. Mathieu KIMENAU [Noyers-Auzécourt], Mme Anne ROUSSEL [Remennecourt], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, M. Jean-Luc PONCIN [Revigny-sur-Ornain], Mme Caroline MONVOISIN [Sommeilles], Mme Sandy SAVOUROUX [Villers-aux-Vents]

**Membres suppléants :**

M. Pierre LEPINE représente M. Gérard RAFFNER [Brabant-le-Roi], M. Denis PEUREUX représente M. Roger COLLIGNON [Vassincourt]

**Étaient excusés :**

Mme Marion PARISOT [Neuville-sur-Ornain], M. Christian MICHEL [Rancourt-sur-Ornain], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, MM Jean-Marie LE NABEC, Clément MENUISIER, Yves MILLION, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER, [Revigny-sur-Ornain]

**Assistait également :** Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Madame Laurence LESSER-MOUROT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir la fonction de secrétaire qu'elle accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le projet d'extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire du Pays de Revigny,

Aux termes des débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

**Le Conseil de Communauté décide :**

- ≈ de prendre acte du projet d'extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire du Pays de Revigny,
- ≈ de prendre acte de l'Avant-Projet Définitif présenté en séance,
- ≈ d'approuver la poursuite de l'opération de travaux d'extension de ces locaux,
- ≈ de prendre acte de l'exposé et des échanges relatifs à la parcelle voisine à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire cadastrée AB62, pour laquelle des intentions de cession ont été récemment avancées ; de prendre acte de l'intérêt de l'acquisition, même partielle, de cette propriété, qui permettrait d'envisager une réserve parcellaire nécessaire et utile à la politique bâtiminaire en matière de santé, notamment : une réserve permettant d'envisager des extensions ultérieures des locaux actuels, pour lesquels les limites sont à ce jour atteintes d'un point de vue parcellaire ; et une réserve permettant d'envisager la mise en œuvre d'un projet global s'agissant des problématiques de stationnement dans ce secteur et à proximité de la Maison Médicale ; de prendre acte de la nécessité de recourir, le cas échéant, à l'outil du Droit de Prémption Urbain, afin de favoriser l'acquisition et la mise en œuvre de ces projets en faveur de la politique « Santé » en Pays de Revigny,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour les démarches de dépôts de demande de financements au projet d'extension présenté,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,  
Anne ROUSSEL

Date de signature : 17 décembre 2025